

UN1TÉ

L'ISSPATS À 200 € DÈS JUILLET 2025

**AU CABINET MINISTRE,
UN1TÉ POSE SA FEUILLE
DE ROUTE**

160 € ➔ 200 €

L'objectif étant uniquement de compenser la perte financière générée par la non rétroactivité du décret du 25 avril 2024 relatif à la création de l'ISSPATS.

UN1TÉ toujours présent pour défendre les intérêts des PATS.

